



Ville de
Rouyn-Noranda
Fierté • Solidarité • Savoir

268

DB25

Projet de construction de la voie de
contournement de Rouyn-Noranda - route
117

Abitibi-Témiscaminque 6211-06-072
BUREAU DU MAIRE

Le 1^{er} décembre 2009

Monsieur Yves Coutu, ingénieur
Directeur régional
Ministère des Transports du Québec
80, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

**Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda
V/dossier : 6.02-01**

Monsieur,

La présente fait suite à la lettre datée du 24 novembre dernier relativement au dossier mentionné en rubrique et plus spécifiquement quant à la vocation future du terrain boisé situé à l'est de la future voie de contournement. La position exprimée dans cette lettre faisait suite à une courte discussion tenue lors de la réunion de travail du 23 novembre dernier et en considérant le court délai qui semblait nous être accordé avant la rencontre organisée par le Bureau d'audiences publiques en environnement sur ce projet.

Lors de la réunion de travail du 30 novembre dernier, les membres du conseil ont repris les discussions sur ce sujet et compte tenu des nombreuses implications et analyses à parfaire dans ce dossier, nous vous demandons de ne pas tenir compte de la lettre du 24 novembre dernier. Dans un avenir rapproché, l'ensemble des éléments nécessaires pour une prise de décision éclairée et finale seront considérés et le conseil municipal fera alors connaître officiellement sa position dans ce dossier par voie de résolution adoptée lors d'une séance officielle du conseil.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

Le maire,

Mario Provencher

MP/md

c.c. Conseil municipal

Cité étudiante

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : 819 797-7111 • 819 797-7110 • www.rouyn-noranda.ca



PAR TÉLÉCOPIEUR : 819 763-3493

Le 24 novembre 2009

Monsieur Yves Coutu, Ing.
Directeur régional
Ministère des Transports du Québec
80, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

**Objet : Voie de contournement de Rouyn-Noranda
V/dossier : 6.02-01**

Monsieur,

Votre lettre datée du 3 novembre 2009 a été soumise à l'attention des membres du conseil lors d'une récente réunion. Dans cette lettre, vous demandiez à connaître l'orientation de la Ville de Rouyn-Noranda quant à la vocation future du boisé situé à l'est du tracé de la voie de contournement de Rouyn-Noranda.

Après discussion et compte tenu des caractéristiques propres de ce secteur, les membres du conseil considèrent que celui-ci constitue une réserve urbaine qui sera développée ultérieurement à des fins résidentielles. D'ailleurs nos équipes ont été mises à l'œuvre afin de déterminer le tracé le mieux adapté pour des traversées de tuyaux encaisseurs pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts qui desserviront les terrains actuellement occupés par un boisé, mais qui ultimement deviendront une partie de la zone urbanisée de notre municipalité.

Nous souhaitons que ces informations puissent être utiles à vos démarches et nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Le maire,



Mario Provencher

MP/cf

c.c. **Conseil municipal**
M. Denis Charron, directeur général
M. Noël Lanouette, directeur, Travaux publics et services techniques
M. Pierre Monfette, directeur, Service de l'aménagement du territoire

Cité étudiante

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : 819 797-7111 • 819 797-7110 • www.rouyn-noranda.ca



Le 15 octobre 2009

Monsieur Yves Coutu, Ing.
Directeur régional
Ministère des Transports du Québec
80, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Objet : Voie de contournement

Monsieur,

Vous trouverez en annexe la résolution N° 2009-812 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda lors de la séance du 28 septembre dernier. Par ladite résolution, le conseil de ville réitère son appui quant au tracé de la nouvelle voie de contournement de Rouyn-Noranda tel qu'actuellement proposé par votre ministère. C'est à la suite de représentations d'un important groupe de citoyens du district Marie-Victorin/du Sourire que le conseil a procédé à une réévaluation de ce dossier et suite à cette discussion, le conseil municipal a décidé de maintenir son appui quant à ce projet et ce, à l'instar des conseils municipaux qui se sont succédés au cours des deux dernières décennies.

Nous croyons cependant que les craintes manifestées par les citoyens se doivent d'être prises au sérieux et que votre ministère devrait, dans un souci de développement durable, prendre les moyens nécessaires afin que soient atténués les éventuels impacts que pourrait avoir la réalisation de ce projet essentiel pour notre communauté. Il est à noter que personne ne remet en question l'à-propos de l'aménagement d'une voie de contournement à Rouyn-Noranda et que seul le tracé actuel suscite des craintes de la part des citoyens résidant à proximité de celle-ci. Nous souhaitons donc que votre ministère tiendra compte à la fois des appréhensions des citoyens et de la nécessité pour Rouyn-Noranda de disposer d'une voie de contournement moderne et sécuritaire.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Le maire,



Mario Provencher

MP/md

p.j. Résolution N° 2009-812

c.c. M. Denis Charron, directeur général
M. Pierre Monfette, directeur, Service de l'aménagement du territoire
M. Noël Lanouette, directeur, Travaux publics et services techniques

Cité étudiante

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : 819 797-7111 • 819 797-7110 • www.rouyn-noranda.ca



À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 28 septembre 2009 à 20 h, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers :

Monsieur Léo Boisvert,	district de Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district de Rouyn-Noranda Ouest
Monsieur André Phillippon,	district de Dallaire
Monsieur Bernard Duchesneau,	district de l'Université
Monsieur Marcel Loyer,	district de Granada
Madame Danielle Simard,	district d'Arntfield/Montbeillard/Rollet
Monsieur Marcel Maheux,	district de Bellecombe/Beaudry/Cloutier
Monsieur Pierre Rodrigue,	district de D'Alembert/Cléricy/Mont-Brun/Destor
Monsieur René Ducharme,	district de Cadillac

Est absent :

Monsieur Ronald Gaudet, district de McWatters

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Mario Provencher, maire.

Sont également présents : M. Denis Charron, directeur général, et M. Daniel Samson, greffier.

RÉSOLUTION N° 2009-812

ATTENDU le projet de construction d'une voie de contournement à Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE depuis 1990, les différents conseils municipaux se sont prononcés et ont approuvé le tracé actuellement proposé par le ministère des Transports du Québec pour cette voie de contournement;

ATTENDU QU'au cours des dernières décennies, le tracé proposé pour la voie de contournement de Rouyn-Noranda a déjà été modifié, que sa réalisation a été retardée suite à des interventions d'individus ou d'organisations et qu'ainsi, la communauté rouynorandienne a été privée d'un outil essentiel à son développement et à la sécurité de sa population;

ATTENDU QUE l'engagement actuel du gouvernement du Québec a été clairement signifié et que toute modification majeure au tracé actuellement proposé pourrait amener un nouveau report ou l'annulation de ce projet essentiel;

ATTENDU QU'il est possible techniquement de mettre en place des mesures de mitigation ou d'atténuation afin de réduire les éventuels impacts que pourrait avoir la construction de la voie de contournement telle qu'actuellement proposée;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est dit ouvert à regarder les différentes mesures qui pourraient se révéler nécessaires;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2009-812 : Il est proposé par le conseiller Pierre Rodrigue appuyé par le conseiller Léo Boisvert et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que la Ville de Rouyn-Noranda réitère son appui quant au **tracé de la nouvelle voie de contournement** tel qu'actuellement proposé.

Que demande soit faite au ministère des Transports du Québec afin que les mesures de mitigation ou d'atténuation nécessaires soient mises en place lors de la construction de la nouvelle voie de contournement.

ADOPTÉE

Ce 6^e jour d'octobre 2009

Le greffier,

Daniel Samson

Cité étudiante